



REGLEMENT PARTICULIER POUR UNE EPREUVE NATIONALE D'UNE JOURNEE

Article 1 – Organisation

La Société ADSC GSC ORAZIO LORUSSO Cod. Società 14E1271 Rue Ospedale Vecchio, 7 - 72013 CEGLIE MESSAPICA (BR) Tel. 3333349199 – e-mail: direzione@coppamessapica.it PEC direzione@pec.coppamessapica.it organise le:

66[^] COPPA MESSAPICA – TOUR DES PUGLIA

Epreuve d'une journée inscrite au calendrier national FCI – classe **1.12** qui aura lieu le **27 septembre 2026**

La participation est réservée aux athlètes des catégories **UNDER 23 ed ELITE** pour équipes des Fédérations affiliées à la F.C.I. et U.C.I. selon les Règlements F.C.I.

- **Responsable de la Manifestation:**
PIETRO STOPPA - Licence FCI 862190V, Téléphone **3333349199**;
- **Directeur de course professionnel responsable**
ASTEGGIANO LUCA - Licence UCI n. **10035711845**, Téléphone **3485903821**
- **Directeur adjoint de course international :**
MESSUTI NICOLA - Licence FCI 556338H, Téléphone **3386956599**.

Article 2 – Normes de participation

- La course est sur **Invitation**, l'inscription doit être effectuée au moyen du bulletin d'engagements qui doit parvenir à l'organisateur 20 jours avant la date de l'épreuve; elle est réservée aux équipes composées d'un minimum **4** au maximum **7** de coureurs selon les règlements FCI.
- L'équipe, 72 heures avant la course, doit confirmer les nommés du titulaires et les réserves.
- Pour l'éventuel indemnité de participation voir le bulletin officiel d'engagement.

Article 3 – Documents pour approbations

La compétition se dispute sur le parcours indiqué dans les suivants documents joints:

1. Itinéraire horaire
2. Profil de l'épreuve
3. Plan de l'épreuve
4. Plan, description et profil des 3 derniers km
5. Déclaration d'acceptation du Directeur de Course et Directeur de Course Adjoint
6. Liste des hôpitaux situés à proximité du parcours
7. Description zone déviation voitures
8. Plan zone de départ et d'arrivée avec indication siège du Jury, contrôle Antidoping, secrétariat, salle de presse, direction organisation.

Article 4 – Permanence / Secrétariat

- La permanence de départ aura lieu à **la Hôtel de Ville Rue E. De Nicola, 2 CEGLIE MESSAPICA**. indiquer l'adresse mais aussi l'endroit, es. École, gym, etc.).
- Le Secrétariat ouvrira aux heures **7:30** de du jour de la course,
- Les opérations de vérification agréées auront lieu le **26 septembre** à partir des heures **16:00 h 19:00 h** à **la Hôtel de Ville Rue E. De Nicola, 2 CEGLIE MESSAPICA**.
- A l'arrivée la siège del la Directione et de la Jury seront à **la Hôtel de Ville Rue E. De Nicola, 2 CEGLIE MESSAPICA**.



Article 5 – Réunion Technique

La réunion technique avec le Directeur de Course, le Jury, les Techniciens du cyclisme et le représentant du S.T.F. (si présent) aura lieu le **27 settembre 2026** h à **11:15 h** à la **Hôtel de Ville Rue E. De Nicola, 2 Ceglie Messapica**.

Article 6 Réunion de sécurité

- La réunion technique avec le directeur de la course, le Jury College, les escortes-utists-service-binning et la fin des Race-Raioinformations, etc. Il se tiendra à 11 h 40 le **27 settembre 2026** à la **Hôtel de Ville Rue E. De Nicola, 2 Ceglie Messapica**.

Article 7 – Contrôle de départ

- Les opérations de départ et la présentation des équipes le **27 settembre 2026** débuteront à **12:40** jusqu'à **13:35**.
- **Le départ non officiel** est prévu à **13:45** à **Via San Rocco**
- **Le départ est fixé** à **14:00** à la **SP 16 Ceglie-Cisternino - Foggia Vetere**

Article 7 – Radio Course

Tout véhicule autorisé à suivre la course doit être pourvu d'un signe distinctif et équipé de radio récepteur « Radio-Course ». La fréquence utilisée sera **147.750 MHz**.

Article 8 – Assistance Technique Neutre

- Le service d'assistance mécanique des coureurs, sera effectué par **“Team FSA – Previtali”** (nom du Team) au moyen de **2** voitures neutres dûment équipées, selon les règles prévues par la réglementation fédérale en vigueur.
- Le coureur peut également changer de roue et de vélo de sa voiture officielle après la course et entre concurrents d'une même équipe.
- Après la course il ne s'est pas autorisé un service d'assistance mécanique à partir de moto.

Article 9 – Ravitaillement

Le ravitaillement est autorisé à partir du 30ème km et jusqu'à 20 km de l'arrivée, aussi bien par les personnes à pied qui doivent porter des vêtements d'équipe permettant l'identification des équipes (exclusivement dans les zones de ravitaillement indiquées) que par les voitures d'équipe.

La zone de ravitaillement, tous les 25 km. dans les 5 premiers circuits extra-urbains, spécialement balisés, il est situé à Ceglie Messapica sur la route municipale Palazzo Menzella, à hauteur du terrain de sport municipal (avant d'entrer dans le centre-ville).

Article 10 – Ecologie

En harmonie avec la campagne écologique recommandé par l'UCI et enfin ne pas se disperser le matériel résultant dans la nature, il fait appel au sens civique des participants afin de ne pas jeter de déchets en cours de route mais pour s'en débarrasser dans le contexte de la « Espace Verte » suivant la zone de ravitaillement comme indiqué par des signes appropriés et où entreprise responsable fournira la collection.



Article 11 – Délai d'Arrivée

Le temps maximum est fixé à 8% du temps du vainqueur. Le délai peut être augmenté du Jury en case de exceptionnelles, après consultation avec l'organisation.

Article 13 – Prix

- La Messapica Cup sera remise au vainqueur
- Trophée "**Cosimo Gioia**" - 1er trophée autre catégorie du vainqueur
- Le Trophée "Giro di Puglia" sera remis à l'équipe du vainqueur

Les prix seront payés aux premiers 10 coureurs arrivés suivant la réglementation nationale et selon les lois de l'Etat Italien.

Tous les prix extra, devraient être portés à l'attention des coureurs avec un communiqué de presse spécifique avant le départ de la course, avec l'indication des méthodes et les critères de classification pour chaque spécialité (es. GPM, TV, ecc.) et éventuels critères de éliminatoires en cas d'égalité.

Le paiement des prix en argent sera effectué par l'intermédiaire de l'ACCPI, qui divisera les prix et paiera le prix à l'athlète et/ou au délégué au prix exclusivement par virement bancaire.

Article 14 – Protocole

Les 3 (trois) premiers classés de la course devront se présenter à la cérémonie protocolaire, 10 minutes après l'arrivée, dans l'espace régulièrement balisé.

Article 15 – Contrôle Antidopage

- Tout contrôle antidopage aura lieu conformément à la réglementation en vigueur de FCI/UCI et sera effectué à la **Hôtel de Ville Rue E. De Nicola, 2 Ceglie Messapica**.
- De plus, cela peut aussi être fait un contrôle antidopage ordonné par les organes de l'Etat Italien conformément à la législation en la matière.

Article 16 – Sanctions

Les infractions appliquées seront celles prévues par le PUIS, ainsi que ceux prévus par le règlement de l'UCI.

Article 17 – Assistance Médicale

- Sera assurée par minime 2 ambulance et au moins un médecin de course.
- En application de la Convention Etat - Régions du 05/08/2014, le Service Territorial des Urgences 118 a la compétence exclusive dans le domaine de la coordination et de la gestion des interventions territoriales d'aide sanitaire, ainsi que du transport des patients vers les structures du réseau hospitalier.

Les hôpitaux le long du parcours sont :

OSPEDALE / HOSPITAL

BRINDISI (Ospedale di 1° livello) - S.S. 7 per Mesagne - distance plus courte du chemin Km. 38 (da Ceglie M.ca);

- Centralino / Tableau Tel. 0831 309111 - Pronto Soccorso / Premiers Soins Tel. 0831 537510.

FRANCAVILLA FONTANA (Ospedale di 2° livello) – Rue Madonna delle Grazie - distance plus courte du chemin Km. 15 (da Ceglie M.ca);

- Centralino / Tableau Tel. 0831 851111- Pronto Soccorso / Premiers Soins Tel. 0831 841410.



OSTUNI (Ospedale di 2° livello) – Rue Villafranca distance plus courte du chemin Km.9 da Ceglie Messapica;
- Centralino / Tableau Tel. 0831 3091 - Pronto Soccorso / Premiers Soins Tel. 0831 302590.
MARTINA FRANCA (Ospedale di 2° livello) – Rue S. Francesco di Paola - distance plus courte du chemin Km.0,500 da Martina Franca.
- Centralino / Tableau Tel. 08048351110.

POSTO DI PRIMO SOCCORSO / PREMIERS SOINS

CEGLIE MESSAPICA – Largo Cappuccini- distance plus courte du chemin mt. 100 (da Rue Umberto I°);
- Centralino / Tableau Tel. 0831 389111- Primo Soccorso / Premiers Soins Tel. 0831 376250

Article 18 – Code de la Route – Responsabilité

- Les coureurs participants et les chauffeurs de tous les véhicules officiellement accrédités après la course, sont tenus d'observer rigoureusement le Code de la Route ainsi que les dispositions de la Direction.
- Le Directeur de Course organisera le retrait des coureurs en retard jugés infranchissables et dépourvus de toute forme de protection et de sécurité tant par les organisateurs que par les forces de l'ordre après la course et sur le parcours.
L'étendue du retard à considérer comme infranchissable et les modalités d'application de la règle seront définies dans les lignes générales entre le Directeur de Course, le Président du Jury et des Directeurs Sportifs, en application des dispositions permises dans l'autorisation de course et les ordonnances de suspension de circulation y afférentes.
Le retrait de coureurs très en retard ordonné exclusivement par le Directeur de Course ou son adjoint ne doit être considéré que comme un acte de protection de la sécurité des coureurs eux-mêmes.
Le Jury sera informé par écrit des mesures adoptées à cet égard à la fin du concours.
- Le Technicien cycliste suite à la course est le responsable des coureurs et des toutes personnes de l'équipe communique à l'organisateur au moment de l'accréditation.
- La course sera précédée d'une voiture avec panneau <<INIZIO GARA CICLISTICA >> et une autre voiture ayant un panneau <<FINE GARA CICLISTICA>>.
- **En dehors des véhicules précités, seules les règles du Code de la Route s'appliquent.**

Article 19 - Voiture en remorque :

- Seules les voitures autorisées d'une hauteur maximale de 1,66;
- mètre pourront suivre la course; sur les routes concernées par la course, les véhicules d'une hauteur totale supérieure à 3,05 mètres ne peuvent absolument pas circuler. et largeur de mt. 2.80.
- Aucun véhicule ne pourra suivre la course dans les 5 derniers tours urbains, à l'exception des véhicules « sécurité », direction de course, jury, changement de roues et service de santé.

Article 20 – Composition du Jury

Le Jury est composé selon la spécification ci-jointe.

Article 21 - Dispositions des Autorités

Le présent règlement pourra faire l'objet de toutes modifications et/ou variations du fait de dispositions ou dispositions des Pouvoirs Publics. Dans ce cas, l'organisation informera et rendra publics rapidement ces changements avec un communiqué de presse spécifique.

Article 22 – Dispositions finales



A.S.D. “Orazio Lorusso”

- La manifestation se déroule selon les dispositions réglementaires de l'UCI, celles de la FCI et les lois de l'Etat Italien.
- **En cas de divergence entre le règlement en italien et celui de la langue, celui en italien est valable**

Cachet et signature de la Société organisatrice

LE PRESIDENT de la Société : Pietro Stoppa

Directeur de Course Luca Asteggiano

Directeur de Course Adjoint_ Nicola Messuti

A.S.D. ORAZIO LORUSSO

Via Ospedale Vecchio, 7 - 72013 CEGLIE MESSAPICA (BR)
P.IVA 02104690744